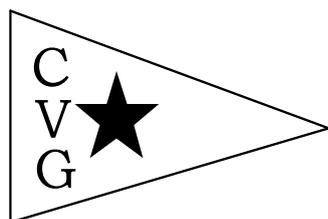


Dolphin 81



**Championnat de Suisse
(International)
22 - 26 septembre 2010
Grandson
Avis de course**



1. Organisateur :

Cercle de la voile de Grandson www.cvgrandson.ch
Case postale
1422 Grandson
Email : info@cvgrandson.ch

Président du comité d'organisation : Patrick Ducommun
Ch. des Combes 11
1422 Grandson 2
Tel. : 078 697 67 00
Email : patrick.ducommun@keramag.ch

Président du comité de course : Samir Saydjari
Vieux Village 5
2028 Vaumarcus
Tel. : 079 691 97 44
Email : saydjari@bluewin.ch

Président du Jury : Alain Perret
Avenue de Neuchâtel 38
2024 St-Aubin
Tel. : 079 625 61 82
Email : ab.perret@net2000.ch

Jaugeur : François Guidoux
Rue des Colombaires 12
1422 Grandson
Tel. : 079 405 84 27
Email : guidoux@bluewin.ch

le délégué de SWISS SAILING: Max Wehrle
Rte de Grandcour 9
1470 Estavayer-le-Lac
Tel : 078 616 25 40
Email : max.wehrle@bluewin.ch

En collaboration avec l'association de la classe Dolphin 81

Président de la classe Dolphin 81 : Thomas Studer www.dolphin81.ch
Quai Max Petitpierre 40
2000 Neuchâtel
Tel. : 078 828 32 07
Email : tom@sailracing.ch

2. Lieu et dates

Le championnat se déroulera du mercredi 22 au dimanche 26 septembre 2010 dans la baie de Grandson.

3. Règles

La régata sera régie par :

- 3.1 Les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF.
- 3.2 Le règlement de Swiss Sailing concernant les championnats de Suisse.
- 3.3 Le règlement de la classe Dolphin 81 : Class Rules (V1.15), les dispositions de classe pour championnats Suisse (V1.4) : www.dolphin81.ch
- 3.4 Instructions de course CS 2010
- 3.5 Cet Avis de course
- 3.6 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 3.7 En cas de différences dans l'interprétation, le texte français de l'avis de course prévaut.

4. Admissibilité

- 4.1 Le championnat est également ouvert aux bateaux étrangers sous réserve d'être en règle avec leur autorité nationale et classe nationale.
- 4.2 Les participants doivent être membres d'un club affilié à l'ISAF. Pour les participants Suisses, les directives de Swiss Sailing sont applicables.
- 4.3 La personne responsable à bord du bateau doit être membre de l'association de la classe concernée.

5. Publicité

- 5.1 La publicité des participants est autorisée.
- 5.2 La publicité du sponsor principal de la manifestation est prévue sur les bateaux des concurrents (selon Code de publicité ISAF, 20.4).

6. Inscriptions

- 6.1 L'inscription doit se faire avec le formulaire ci-joint et être accompagnée des documents suivants :
 - Le certificat de jauge
 - Cartes de Swiss Sailing ou licences.
 - Autorisation d'arborer la publicité des participants des bateaux suisses
 - Preuve d'assurance en responsabilité civile.
- 6.2 L'inscription est à envoyer au club :
 - Cercle de la voile de Grandson
 - Case postale
 - 1422 Grandson
- 6.3 Délai d'inscription : Les inscriptions doivent parvenir au club jusqu'au **16 août 2010**. (cachet postal). Les inscriptions tardives sont acceptées jusqu'au **6 septembre 2010** avec une surtaxe.
- 6.4 Finances : CHF 350.- par bateau (Inscription tardive : CHF 450.-), à verser avec l'inscription :

Banque : RAIFFEISEN du Mont Aubert, en Chamard 41C, 1442 Montagny
Compte N°: 48584.90
IBAN: CH18 8040 1000 0048 5849 0
CP : **10-22418-4**

7. Programme

- 7.1 Horaires :

22 sept.	12h00 - 18h00	Accueil, confirmation d'inscription, contrôle de jauge, remise des instructions de course.
23 sept.	08h00 - 12h00	Accueil, confirmation d'inscription, contrôle de jauge, remise des instructions de course.
	13h00	Ouverture officielle, briefing des barreurs, les concurrents sont à disposition du comité de course.
	14h00	Premier départ possible (signal d'attention)
24 - 26 sept.	09h00	Concurrents à disposition du comité de course
26 sept.	14h30	Dernier signal d'attention possible

7.2 Nombre de courses:

- Il est prévu de courir **12** courses.
- Le championnat sera validé si au moins 4 courses valables sont courues.
- 4 courses au maximum pourront être courues par jour.

8. Jauge

- 8.1 Les contrôles des certificats de jauge ainsi que les différents contrôles de jauge seront effectués dans la salle des quais à côté du club house.
- 8.2 Aucun certificat de jauge ne sera délivré sur place.

9. Classement

- 9.1 Le nombre de mauvais scores retirés: 1 dès la 4^{ème} course validée.

10. Prix

- 10.1 Les prix suivants seront attribués :
- Médailles pour les trois premiers bateaux.
 - *Prix souvenir pour tous les participants.*

11. Amarrages et places de parc

- 11.1 Chaque bateau se verra attribuer une place d'amarrage selon les instructions du garde-port.
- 11.2 L'emploi de la grue se fera exclusivement par des membres du club ou par le garde-port. La mise à l'eau ou la sortie avant ou après le championnat se fera sur réservation auprès du garde-port, tél. n° : 079 750 19 22 (Mr Rosenberger)
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant toute la durée du championnat. Des exceptions doivent être explicitement accordées ou demandées par le jury ou le jaugeur.
- 11.3 Voitures : des places de parc disponible long duré se situent sur l'esplanade de la gare.
- 11.4 Remorques : des places de parc sont prévues pour les remorques et celles-ci devront être impérativement déposées à cet endroit.

12. Bateaux d'accompagnement

- 12.1 Les bateaux accompagnateurs doivent être enregistrés au bureau de course avant la manifestation et sont soumis aux instructions de l'autorité organisatrice.
- 12.2 Les bateaux sont inclus dans le dispositif de sécurité du championnat.

13. Manifestations

- 13.1 La manifestation suivante est prévue :
Samedi 25 sept. : Soirée officielle
- 13.2 La participation à cette manifestation est à mentionner sur le formulaire d'inscription.

14. Doping

14.1 Des contrôles anti-dopage sont possibles à tout moment, selon le règlement de Antidoping Suisse.

15. Responsabilités et assurances

15.1 Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15.2 Chaque bateau participant doit présenter une assurance valide en responsabilité civile d'un montant minimum de CHF 2'000'000.- et valable en compétition. (RS 747.201.1, Art. 155)

16. Informations pour les participants

Hébergement :	Liste des hôtels Liste des campings Auberge de jeunesse
Office du tourisme :	Tél. 024 455 60 60 Web: www.terroirs-region-grandson.ch

Annexes : Formulaire d'inscription

Liste des hôtels, campings, auberge de jeunesse.

Inscription

Championnat de Suisse Dolphin 81 / 22 au 26 septembre 2010

Voilier

Classe: Dolphin 81 Nom du voilier:

Lettre de nationalité: N° de voile:

Personne responsable :

Nom: Prénom:

Rue: N°:

NPA: Lieu : Pays:

Tél.: E-Mail:

Club Swiss Sailing / ISAF:

Equipers:

1. Nom: Prénom:

Club: Licence N°.:

2. Nom: Prénom:

Club: Licence N°.:

3. Nom: Prénom:

Club: Licence N°.:

4. Nom: Prénom:

Club: Licence N°.:

Annexes

Avec l'inscription, envoyer les documents mentionnés ci-dessous :

- Copie du certificat de jauge
- Copie de la carte de membre Swiss Sailing
- Preuve de l'autorisation de publicité des participants
- Preuve d'assurance en responsabilité civile.

Inscription aux manifestations prévues

Soirée officielle N. de participants :

Déclaration

- Je déclare que le voilier et son équipage mentionnés ci-dessus remplissent les exigences, prescriptions et dispositions qu'impose la participation à cette compétition. Ceci est également valable relativement aux règlements anti-dopage (statut anti-dopage de Swiss Olympic, code anti-dopage de l'ISAF et les dispositions d'application de Swiss Sailing.)

La personne responsable à bord s'engage à respecter les Règles de Course à la Voile de l'ISAF ainsi que toutes autres règles qui régiront cette régata.

J'ai été rendu attentif au fait que tout membre de l'équipage du voilier inscrit ci-dessus participe à cette course à ses propres risques et périls et qu'il renonce à toute prétention en responsabilité ou autre à l'égard du club organisateur ou de toute personne qui participera à l'organisation ou à la direction de ce championnat.

Lieu et date Signature

Nom et adresse

(si différent du nom du responsable mentionné plus haut)